



# Jean Charles MARTIN

## Diagnostics Immobiliers

Loi Carrez - D P E - Amiante - Parasitaire

Assainissement - Gaz - Electricité

1 Rue Saint Julien **22200 GUNGAMP**

Tél : 02 96 21 23 47 Portable : 06 86 87 43 77

Mail : [jeancharles.sylvie@free.fr](mailto:jeancharles.sylvie@free.fr)

SIRET : 351 678 206 00035 Code APE / 743 B

Assurance : Cabinet Condorcet (Allianz) Contrat N°80810747



MARTIN Jean Charles  
N° C0234  
DPE - Amiante - Gaz -  
Electricité



## SALLE F. TOURNEMINE

29400 LANDIVISIAU

Date : 08/10/2018

**DOSSIER : 18139**

**DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE**



# Jean Charles MARTIN

1 rue Saint Julien 22200 GUINGAMP  
 Téléphone : 02 96 421 23 47  
 Portable : 06 86 87 43 77  
 Fax : 09 59 21 58 15  
 Email : [jeancharles.sylvie@free.fr](mailto:jeancharles.sylvie@free.fr)




MARTIN Jean Charles  
 N° C0234  
 DPE - Amiante - Gaz - Electricité

## DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (6.3.bis Public)

*Une information au service de la lutte contre l'effet de serre*

Arrêté du décembre 2007 relatif à l'affichage du diagnostic de performance énergétique dans les bâtiments publics en France métropolitaine Vu la directive 2002/91CE du Parlement européen et du Conseil en date du 16/12/2002. Vu le code de la construction. Vu le décret n°2007-363 du 19 mars 2007. Vu l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France Métropolitaine et vu l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif aux méthodes et procédures applicables au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments proposés à la vente.

|   |  |
|---|--|
| N° de dossier : 18139<br>Date de visite : 08/10/2018 et date de création : 08/10/2018<br>N° ADEME (partiel ou/et complet) : 1829P6000009 N<br>Date de validité : 07/10/2028<br>Nature de l'ERP : Salle de spectacle + marché couvert<br>Date de construction : > 2000 | Diagnostiqueur :<br>Jean Charles MARTIN<br>Signature : <br>Assurance : Cabinet Condorcet<br>Allianz<br>Police N° 80810747<br>Validité jusqu'au 30/09/2019 |
|---|--|

|   |   |
|---|---|
| <b>Adresse du bâtiment :</b><br>Adresse : Place Des Halles 29400 LANDIVISIAU<br>Type de bâtiment : Salle de spectacle + marché couvert<br><input checked="" type="checkbox"/> Bâtiment entier<br><input type="checkbox"/> Partie de bâtiment (à préciser) :<br>Surface utile (m <sup>2</sup> ) : 826 - SHON (m <sup>2</sup> ) : | <b>Désignation du propriétaire :</b><br>Nom : Mairie de LANDIVISIAU<br>Adresse : 19 Rue Georges Clémenceau 29406 LANDIVISIAU CEDEX<br><b>Gestionnaire (s'il y a lieu) :</b><br>Nom : Mairie de LANDIVISIAU<br>Adresse : 19 Rue Georges Clémenceau 29406 LANDIVISIAU CEDEX |
|---|---|

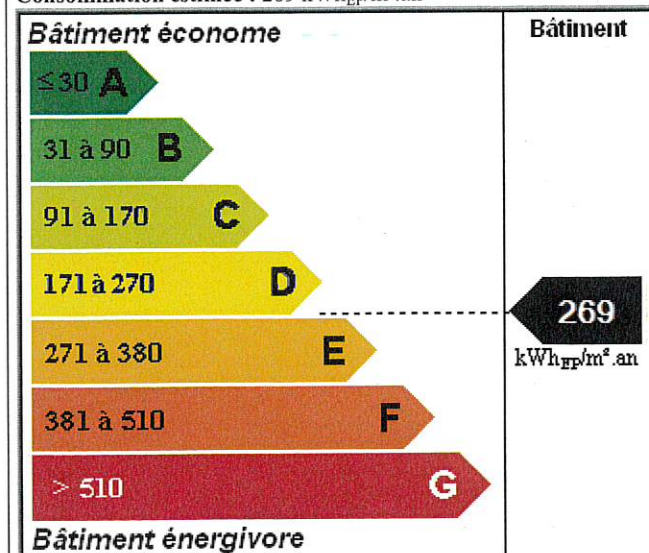
### Consommations annuelles d'énergie

Période de relevés de consommations considérée : 2016-2017-2018

|                                    | Consommations en énergies finales       | Consommations en énergie primaire       | Frais annuels d'énergie (ETC abonnements compris) |
|------------------------------------|---|---|---|
|                                    | Détail par énergie en kWh <sub>EP</sub> | Détail par énergie en kWh <sub>EP</sub> |   |
| Bois, biomasse                     |   |   |   |
| Electricité                        | 53549 (Electricité)                     | 138156                                  | 7711  |
| Gaz                                | 83901 (Gaz)                             | 83901                                   | 4908  |
| Autres énergies                    |   |   |   |
| Production d'électricité à demeure |   |   |   |
| Abonnements                        | /                                       | /                                       | 453.24  |
| <b>TOTAL</b>                       | /                                       | 222057                                  | 13072   |

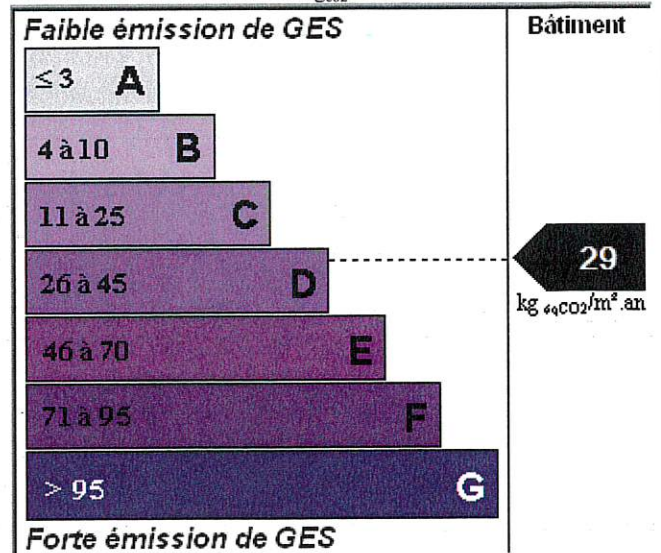
Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'ECS, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Consommation estimée : 269 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an



Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Estimation des émissions : 29 kg<sub>CO2</sub>/m<sup>2</sup>.an



## Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

| Bâtiment  | Chauffage et refroidissement   | Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation |
|---|--|--|
| Murs  | Système de chauffage   | Système de production d'ecs                  |
| Murs en pierre de taille moellons<br>Murs en béton banché           | Chaudière gaz - Air pulsé par CTA                                    | Chaudière gaz                                |
| Toiture   | Système de refroidissement   | Système d'éclairage                          |
| Combles perdus isolés   | Sans objet   | Electrique                                   |
| Menuiseries ou parois vitrées                                       | Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint             | Système de ventilation                       |
| Portes et baies vitrées aluminium à double vitrage 4/15/4           | Non  | VMV Hygro A                                  |
| Plancher bas  |  |  |
| Dalle béton: terre plein  |  |  |
| Nombre d'occupants  | Autres équipements consommant de l'énergie                           |  |
| Non communiqué  |  |  |
| Energies renouvelables: 0   | Quantité d'énergie d'origine renouvelable: 0 KWhEP/m <sup>2</sup> an |  |
| Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables: 0 |  |  |

### Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics

- Pour informer l'utilisateur, le visiteur ou l'occupant du bâtiment public,
- Pour sensibiliser le gestionnaire et lui donner des éléments d'information pour diminuer les consommations d'énergie,
- Pour permettre la comparaison entre les bâtiments et susciter une émulation entre les différents opérateurs publics, les inciter au progrès et à l'exemplarité en matière de gestion ou de travaux entrepris.

### Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

### Energie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc...). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien.

### Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

### Commentaires :

## Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans les bâtiments publics culturels ou sportifs : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

### Gestionnaire énergie

- Mettez en place une planification énergétique adaptée à votre collectivité ou établissement.

### Chauffage

- Vérifiez la programmation hebdomadaire et/ou quotidienne.
- Vérifiez les températures intérieures de consigne : elle peut être abaissée considérablement selon la durée de la période d'inoccupation, traitez chaque local avec sa spécificité (par exemple, température entre 14 et 16°C dans une salle de sport, réglez le chauffage en fonction du taux d'occupation et des apports liés à l'éclairage dans une salle de spectacle).
- Réglez les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

### Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, programmez-la de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez les chauffages d'eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changez la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

### Confort d'été

- Installez des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

### Eclairage

- Profitez au maximum de l'éclairage naturel.
- Remplacez les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installation des minuteurs et ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.

- Optimisez le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

### Bureautique

- Optez pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veillez à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Optez pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

### Sensibilisation des occupants et du personnel

- Éteignez les équipements lors des périodes d'inoccupation.
- Sensibilisez le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veillez au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veillez à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetière), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utilisez les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires.

### Compléments :

### **Recommandations d'amélioration énergétique**

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire les consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

| Mesures d'amélioration   | Commentaires |
|--|--------------|
| Installation de détecteurs de présence pour les zones où l'éclairage est occasionnel. (exemple : toilettes ) |              |

Commentaires :

Art. L. 134-3 – IV Le diagnostic de performance énergétique n'a qu'une valeur informative. L'acquéreur ou le locataire ne peut se prévaloir des informations contenues dans ce diagnostic à l'encontre du propriétaire.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr) (rubrique performance énergétique)

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par MARTIN Jean Charles 1 Rue Saint Julien 22200 GUINGAMP

